

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 AOUT

CARROUSEL

DE
L'ÉCOLE DE CAVALERIE

(LUNDI 11 AOUT 1890)

DIVISION DU TRAVAIL

PREMIÈRE PARTIE

CARROUSEL MILITAIRE

Dirigé par M. le commandant Odent, instructeur en chef des exercices militaires.

1^{er} Peloton. — Cuirassiers et dragons : M. Eon, lieutenant au 7^e cuirassiers.

2^e Peloton. — Dragons : M. Crinon, sous-lieutenant élève.

3^e Peloton. — Chasseurs : M. de Sampigny, sous-lieutenant élève.

4^e Peloton. — Chasseurs, hussards, chasseurs d'Afrique et spahis : M. Félix, lieutenant au 5^e chasseurs d'Afrique.

FIGURES : 1^o Attaque des cercles ; 2^o attaque de flancs ; 3^o les quatre cercles ; 4^o la croix de Malte ; 5^o serpentine ; 6^o le huit de chiffres ; 7^o ailes de moulins ; 8^o la mêlée.

DEUXIÈME PARTIE

CARROUSEL DE MM. LES OFFICIERS

Dirigé par M. le commandant de Canisy, instructeur en chef d'équitation, montant Marcassin.

1^{re} Reprise

PREMIÈRE QUADRILLE

MM.

De Marcieu, lieutenant au 4^e cuirassiers, montant Sergent.

De Place, lieutenant au 12^e cuirassiers, montant Marcheur.

De Bouillé, lieutenant au 10^e cuirassiers, montant Bandit II.

Ferté, lieutenant au 4^e cuirassiers, montant Margaux.

D'Auferville, lieutenant au 9^e cuirassiers, montant Cherbourg.

Verrillot, lieutenant au 8^e cuirassiers, montant Biskry.

Champion, lieutenant au 17^e dragons, montant Smyrne.

De Saint-Just, lieutenant au 5^e dragons, montant Sylvain.

De Vaubicourt, lieutenant au 13^e dragons, montant Béranger.

Thédenat, lieutenant au 40^e dragons, montant Emperor.

Mallet, lieutenant au 6^e dragons, montant Protocole.

Trutat, lieutenant au 27^e dragons, montant Ménélaus.

DEUXIÈME QUADRILLE

MM.

Gouvy, lieutenant au 2^e pontonniers, montant Ténériffe.

Le Roy, lieutenant au 10^e d'artillerie, montant Autun.

Ducrocq, lieutenant au 33^e d'artillerie, montant Tonnerre.

Guibert, lieutenant au 26^e d'artillerie, montant Bornéo.

Nudant, lieutenant au 6^e d'artillerie, montant Potin.

Ulrich, lieutenant au 16^e d'artillerie, montant Farceur.

Debarre, lieutenant au 13^e d'artillerie, montant Militaire.

Fain, lieutenant au 5^e d'artillerie, montant Rio-Janeiro.

Bernard, lieutenant au 5^e d'artillerie, montant Le Veau-d'Or.

Romant, lieutenant au 19^e d'artillerie, montant Fusain II.

Matha, lieutenant au 24^e d'artillerie, montant Favello.

Legrain, lieutenant au 28^e d'artillerie, montant Velours.

TROISIÈME QUADRILLE

MM.

Gonzil, lieutenant au 20^e chasseurs, montant Phœbus.

Laroque, lieutenant au 5^e chasseurs, montant Brennus.

Bégouen, lieutenant au 7^e chasseurs, montant Wellesley.

De Ménonville, lieutenant au 6^e chasseurs, montant Horgues.

De Pommereau, lieutenant au 10^e chasseurs, montant Satanio.

Delabie, lieutenant au 19^e chasseurs, montant Fantastique.

Guilhama, lieutenant au 4^e spahis, montant Fleetness.

Coyreau, lieutenant au 2^e chasseurs d'Afrique, montant Touriste.

Isman, lieutenant au 6^e chasseurs d'Afrique, montant Viver.

De Kermel, lieutenant au 12^e hussards, montant Totah Védah.

De Missiessy, lieutenant au 4^e hussards, montant Man Alive.

Cord'homme, lieutenant au 3^e hussards, montant Volcan.

2^e Reprise

PREMIÈRE QUADRILLE

Officiers-élèves

MM.

D'Esclaibes, montant Kalmouk.

De Gastines, montant Lovelace.

De Beaumont, montant Alep.

Bernard, montant Guichot.

De la Teillais, montant Héas.

De Rosny, montant Kaïr Eddynn.

Chantepie, montant Armagnac.

Simon, montant Haïti.

Destremaux, montant Moucheron.

Robert, montant Parabère.

De Galember, montant Marsan.

De Masclary, montant Kérouan.

DEUXIÈME QUADRILLE

MM.

De Sonis, montant Bengaly.

Audrain, montant Urgel.

Meillon, montant Drack.

De France, montant Victoria.

De Pommery, montant Idéal.

Jaubert, montant Nay.

Costa, montant Didjel.

Guérard, montant Manitaire.

Manche, montant Montréjeau.

De Bournazel, montant Commandeur.

Lelasseux, montant Verdict.

Marcel, montant Calaf.

TROISIÈME QUADRILLE

MM.

Baudinot, montant Pompon.

Baillière, montant Moustic.

Maurel, montant Pic-du-Midi.

Jeanmaire, montant Campan.

Audouard, montant Mouzaffar.

Du Fau, montant Corsaire.

Lory, montant Gabin.

Emmery, montant Popol.

Payo, montant Roi-de-Navarre.

De Moucheron, montant Daoud.

Delattre, montant Montaigut.

Peretz, officier roumain, montant Adour.

I. Entrée, salut, travail au galop, formation pour les courses. II. Courses de Bagues.

III. — REPRISE DES ÉCUYERS

MM.

De Canisy, chef d'escadron, instructeur en chef d'équitation, montant Marcassin.

Mahot, capitaine instructeur d'équitation, montant Djémil.

Voisin, capitaine instructeur d'équitation, montant Mirambo.

Tampé, capitaine instructeur d'équitation, montant Bastillon.

Duplessix, capitaine instructeur d'équitation, montant Becfigne I.

Domenech de Cellès, capitaine instructeur d'équitation, montant Rameau.

De Quincey, lieutenant sous-instructeur d'équitation, montant Montmartre.

L'Hotte, lieutenant sous-instructeur d'équitation, montant Batifoleur.

De Montjou, lieutenant sous-instructeur d'équitation, montant Clodoald.

Morgon, lieutenant sous-instructeur d'équitation, montant Vivat.

IV. — Courses des têtes. — V. Sauteurs en liberté.

MM.

De Quincey, lieutenant sous-instructeur d'équitation, montant Baba.

L'Hotte, lieutenant sous-instructeur, montant Nubien.

De Montjou, lieutenant sous-instructeur, montant Nivernais.

Morgon, lieutenant sous-instructeur d'équitation, montant Flatteur.

Gousseau, adjudant de manège, montant Mouton.

De la Chaise, adjudant de manège, montant Lolo.

Thomasset, maréchal des logis chef de manège, montant Chauvet.

De Mondion, maréchal des logis de manège, montant Lilliput.

Perceval, maréchal des logis de manège, montant Cacao.

Dulac, maréchal des logis de manège, montant Neuville.

VI. — Courses du javelot. — VII. Rupture des quadrilles, travail au galop, salut final et sortie.

TROISIÈME PARTIE

SAUT DES HAIES

Conduit par M. le commandant de Canisy, montant El-Rey.

MM.

De Bouillé, montant Alaric.

De Marcieu, montant Favori.

Duflhol, montant Jean-Bart.

De l'Hermite, montant Khiva.

Rousseau, montant Compère.

Champion, montant Potin.

Costet, montant Dorine.

Dodelier, montant Marborough.

Gozil, montant Blondin.

De Mangou, montant Follette.

De Ménonville, montant Birmingham.

Guilhama, montant Estelle.

Diez, montant York.

Guillou, montant Canot.

Daydrein, montant Corsavi.

De Salins, montant Blondine.

De Sonis, montant Grey.

Simon, montant Chemillé.

Broussaud, montant Crack.

Schneider, montant Cabriolet.

De Vanchier, montant Nadia.

Chantepie, montant Bess.

Costa, montant Thalie.

Bréant, montant Graziella.

Catternaux, montant Annibal.

De Pommery, montant Sangatte.

De Laubespain, montant Palatine.

De Saint-Phalle, montant Austerlitz.

Ikler, montant Clyde.

Mathet, montant Carolus.

Dime, montant Amilcar.

De Mangou, montant Badsworthk.

LA CHARITÉ

Le statuaire a fait d'un sépulcre un autel
Aux Vertus de notre âge ; il a, dans la matière,
De la race moderne imprimé l'âme entière,
Afin qu'il en restât un symbole immortel !

L'antiquaire futur, dont le pieux appel
Fera de notre cendre émerger cette pierre,
Dira : « La femme alors avait cette paupière,
Et telle fut sa grâce, et son rôle fut tel.

Aux siècles orangeux dont ce témoin subsiste,
Elle eut cette tendresse enveloppante et triste,
Unique abri du faible et du déshérité.

Le genre humain n'a dû, pendant sa longue enfance,
Le lait et le sommeil qu'à l'humble Charité ;
Seule, avant la Justice, elle a pris sa défense.

« SULLY PRUDHOMME »

Écoutez une fable.
Aux commencements du monde, lorsque Dieu eût créé les Vertus, il leur dit, en les envoyant aux hommes : « Allez, mes filles, et partagez-vous cet empire. » Les Divines descendirent sur la terre et, là, dans le but de procéder au partage, elles tinrent un grand conseil : il fut résolu qu'on laisserait au sort le soin de décider qui, parmi elles, ferait son choix avant toutes les autres, — puis la seconde, puis la troisième... Le sort désigna d'abord la Foi, ensuite l'Espérance ; la Charité vint après... Les deux premières, invitées à dire leurs préférences, demeurèrent longtemps hésitantes ; finalement, elles s'envolèrent sans s'être prononcées et, malgré les grands cris des autres Vertus qui voulaient les rappeler...

ler, les fugitives, sans doute honteuses de leur résolution, s'obstinèrent à faire la sourde oreille. La Charité, dont le tour de choisir était venue, contempla la Terre quelque temps en silence et, enfin, le sein palpitant, une main étendue vers l'Occident, en s'adressant à la Foi et à l'Espérance toujours voltigeantes près de là, dit : « Je ne comprends vraiment pas votre indécision, mes chères sœurs ; car voilà, par Dieu notre Père, un beau royaume ! Vous qui autant que moi pouvez lire en l'avenir, vous le savez aussi : ceux qui vivront en ce point du globe auront le cœur vaste, capable des plus larges et des plus hautes générosités. Le puissant Créateur des Choses a voulu placer là la meilleure part de l'humanité — et le sol y sera généreux et prodigue comme ceux et celles qui le fouleront... Ceux-là seront mes sujets bien aimés. Mais je veux régner principalement sur la Femme : les Françaises (cet endroit se nommera la France) s'élèveront, gouvernées par moi, au-dessus de toutes les autres femmes. D'autres seront bonnes. — Elles, seront charitables, d'instinct, naturellement ; toutes les misères de ce monde leurs seront égales, provoqueront indistinctement leur dévouement, leur sacrifice — et l'univers reconnaissant chantera leurs louanges. Ah ! mes sœurs, le beau pays et les grands cœurs !... » Elle se tut ; la Foi et l'Espérance, après l'avoir écoutée, eurent un soupir de regret qu'elle percut, — et en prenant son vol vers l'Occident, elle leur sourit et leur cria : « Au revoir !... En France !... »

Ce n'est là qu'une fable, tirée toute de mon imagination, mes chers lecteurs. Mais n'est-ce pas que cette fiction, du moins, présente un grand fond de vérité ?

Notre royaume de France... (oh ! mille pardons à mes lecteurs républicains !), notre « pays » de France est, par excellence, celui de la charité. Qu'une misère se trahisse, qu'un malheur surgisse, qu'une catastrophe éclate, — où que ce soit, près ou loin, en France ou à l'étranger, — notre compassion s'éveille, nos âmes tressaillent, il semblerait qu'un patriotisme plus vaste et plus chaud nous envahit (et c'est en effet l'amour de l'humanité, cette patrie universelle)... La charité nous gouverne.

Elle règne, sereine et calme, la grande souveraine ; elle passe, indifférente, — pardonnante, — des attaques et des injures des méchants.

Car Dieu a pour système de placer sur la route de ceux qu'il aime les obstacles les plus difficiles, d'exciter contre eux les haines les plus acharnées ; ainsi, il leur prépare un triomphe plus éclatant, une gloire plus lumineuse.

En France, le royaume de la Charité, — ne voyons-nous pas la religion catholique, fondée en grande partie sur elle, en butte aux pires ennemis, aujourd'hui ? Des « sœurs de charité » qui passent, vaillantes et touchantes missionnaires, sont insultées. On leur dit : « Nous ne vous connaissons pas, vous êtes des étrangers, nous vous défendons de MENDIER ici, allez-vous en ! »

Pour ceux qui parlent ainsi, — la Charité Pure, celle à qui nous donnons le nom, respectueux et tendre, de « sœur », la messagère venue tout droit de Dieu, — oui, pour ceux-là, négateurs de Dieu, cette charité qui marche avec sérénité sous son uniforme sacré, est une mendicante éhontée qu'on peut outrager, à qui on jette la pierre pour l'obliger à rétrograder.

Mais, sans cesser de sourire malgré l'insulte, elle poursuit sa route, la sainte Charité, sachant bien que les tentatives de quelques méchants ne prévaudront point contre elle, la fille aimée du ciel.

Et puis, la Foi et l'Espérance voltigent à ses côtés, sur cette terre française où elle a voulu que ces vertus-sœurs vinssent la rejoindre.

La Foi la soutient et l'Espérance la précède en chemin.

CHARLES DURAND.

INFORMATIONS

RESPECT AU DRAPEAU

Le *Figaro* a publié la lettre suivante, aux conclusions de laquelle nous nous rallions avec empressement :

« Monsieur le ministre de la guerre,

« Monsieur le ministre de l'intérieur,

« La question que je soulève aujourd'hui vous concerne l'un et l'autre. J'attends de vous une circulaire qui fera époque. Elle vous vaudra l'approbation de tous les bons Français.

« J'entends que l'on accorde à notre drapeau autant de respect qu'à vos affiches.

« Le blanc est rigoureusement réservé aux placards officiels. Nul n'a le droit de se servir de papier immaculé, sans l'assentiment du chef de l'Etat. Noir sur blanc sont les couleurs du Gouvernement. Ces couleurs-là, tous les ministres les ont respectées.

« En revanche, nos trois couleurs appartiennent au premier venu. Le drapeau tricolore peut impunément servir à toutes les manifestations, flotter sur toutes les ordures. On l'arbore aussi bien contre la France que pour la France. Les boutiquiers impriment leurs réclames sur le symbole sacré de la patrie. Les pochards le promènent en vociférant les plus odieux refrains et se vautrent dans le ruisseau, roulés dans ses plis.

« Les jours de fête chômée, les chevaux d'omnibus le promènent planté sur l'oreille, il sert de balancier aux danseuses de corde. Il faut, vraiment, qu'il ait la gloire chevillée dans l'âme pour n'être pas devenu odieux et grotesque. Les anarchistes ont, du moins, la pudeur d'en changer et de ne faire flotter au vent des émeutes que leur drapeau couleur sang.

« Je ne veux pas que cela continue. Vous ferez l'un et l'autre respecter le drapeau.

« Adoptez un étendard civil qui flottera sur nos monuments publics ;

« Adoptez un étendard de guerre, exclusivement réservé à l'armée ;

« Autorisez, enfin, l'usage des trois couleurs sous une forme spéciale, banderoles ou bannières, pour ceux qui voudront pavoiser leur demeure.

« Ceci fait, punissez sévèrement ceux qui arboreront le drapeau tricolore en dehors des cas que je vous ai désignés, et sous toute autre forme que celles que vous aurez définitivement adoptées.

« Les glorieuses loques, criblées de balles allemandes, ont droit à tous nos respects. Je ne veux pas qu'elles aient été souillées en effigie par tous les vauriens, le jour où nous les reverrons enfin flotter sur les lambeaux reconquis de notre chère patrie.

« J'ai dit.

« Agissez.

« Croyez à mes meilleurs sentiments. »

Un guide de Chamonix affirme avoir rencontré au refuge Vallot, du rocher des Bosses, onze soldats italiens accompagnés de deux officiers. D'après ce guide, un seul soldat était en armes.

On se demande à Chamonix dans quel but ces militaires se sont introduits sur le territoire français en tenue, sans autorisation aucune.

M. Gambetta père est présentement à Cahors gravement malade.

On écrit de Genève, 8 août :

« La police française à la frontière a découvert le lieu où se réunissaient occultement les nihilistes russes qui se trouvaient trop surveillés dans notre ville.

« Une quinzaine de terroristes venus de Paris et de Genève étaient installés dans le village des Ouches, près de Chamonix, au pied du Mont-Blanc. Il y a eu chez eux une descente de police.

« D'actives recherches sont faites, car on croit qu'ils ont dû cacher dans les environs des explosifs soustraits aux perquisitions de Paris.

« Depuis longtemps déjà, la police était à la recherche de leur retraite ; mais elle ne pouvait parvenir à la découvrir, car les nihilistes s'entouraient de mille précautions. La plupart d'entre eux se rendaient aux Ouches, isolément, la nuit, en faisant de nombreux détours. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 août 1890.

Le marché conserve sa fermeté malgré l'élévation des cours. Le 3 0/0 a fait 94 à l'ouverture. Il termine à 93.85. Le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 106.20.

Peu de transactions s'opèrent sur les valeurs de nos établissements de crédit. Constatons cependant la fermeté du Crédit Foncier à 4,250 et la bonne tenue de ses obligations. La Banque de Paris comme nous l'avions prévu regagne ses hauts cours et se consolide à 810. La Banque d'Escompte à 510 attend avec calme une reprise des affaires. Le Crédit Lyonnais à 775 conserve son avance et se négocie sans faiblir à cette cote. La Société Générale est très ferme à 495. La Société de Dépôts et Comptes Courants toujours immobile à 600.

La Banque Nationale du Brésil à 605 est prête à reprendre sa marche en avant.

L'action de la Société des Immeubles de Saint-Petersbourg est un titre parfaitement garanti, c'est un titre foncier qui bénéficiera de deux causes actives de plus-values ; d'une part, l'amortissement graduel de la dette sociale, de l'autre, l'augmentation constante du produit des locations. Dans ces conditions, l'action de la Société des Immeubles de Saint-Petersbourg présente un des placements les plus avantageux et les plus rémunérateurs que l'épargne puisse adopter. Le prix est de 500 fr. payables 100 fr. en souscrivant et 100 fr. à chaque fin de mois à partir de fin septembre.

Les Etablissements Eiffel s'affermissent à 560.

Le Gold Trust est à 60 et les Pierreries de Ceylan à 48.75.

Les Chemins Economiques font 414.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COURSES DE SAUMUR

Premier jour, dimanche 10 août

La première journée des fêtes hippiques de Saumur a été aussi brillante et aussi belle qu'il était possible de le désirer. La température était moins accablante que la veille, adoucie par une brise d'ouest très agréable pour la circonstance. Les tribunes étaient garnies des plus ravissantes toilettes ; toutes les couleurs de l'arc-en-ciel avaient leur ton représenté dans l'enceinte du pesage, cette fois un peu trop étroite. Les cartes du reste ont manqué, c'est bien le meilleur signe que les courses de Saumur, loin de diminuer d'importance, ne font qu'embellir chaque année, sous la direction de M. Émile Proust, le sympathique président de notre société, avec le concours de MM. les commissaires des courses. Les nombreux engagements de cette réunion en sont encore une preuve irréfutable.

Dans l'assistance nous avons remarqué : le général Loizillon, inspecteur de l'École de cavalerie, et M^{me} Loizillon, le général Jacquemin et M^{me} Jacquemin, le colonel Belbèze, le général d'Andigné, sénateur, M. Berger, député de l'arrondissement de Saumur, et M^{me} Berger, M. Cottineau, sous-préfet, M^{me} et M^{lles} Cottineau, le docteur Besnard et M. Gigot, conseillers généraux de Maine-et-Loire, le colonel Archambault, le vicomte et la vicomtesse de Canisy, le comte et la comtesse de Fontenailles, M. de Lavalette, le baron et la baronne de Francq, M. et M^{me} Laroche, M. et M^{me} Odent, M. et M^{me} Gendron, M. Léon Mayaud, M. et M^{me} G. de la Guillonnière, M. et M^{me} de Dananche, M. et M^{me} de Laulanié de Sainte-Croix, le vicomte et la vicomtesse de Quincey, M. et M^{me} de Lapointe, M. et M^{me} Girard-Bouvet, et bien d'autres notabilités du sport.

MM. Champion et de Quincey donnaient le signal du départ, et MM. de Canisy et Domenech de Cellés jugeaient tour à tour l'arrivée.

M. Morgon était commissaire de la piste.

La Musique municipale a charmé les inter-

mèdes par plusieurs quadrilles, valse et morceaux d'harmonie, toujours avec le même succès.

Voici le résultat des courses :

1^o Prix du gouvernement de la République, 1,000 fr., pour chevaux de 3 ans et au-dessus n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Distance : 2,400 mètres environ.

Neuf engagés, deux partants.

1. *Pleasantry*, à M. le marquis Maison, monté par Skip ; gagné facilement.

2. *Vert-Galant*, au vicomte d'Harcourt, monté par Elliott, après dérobade.

Cette course, menée au petit trot, a laissé le public glacial pour deux jockeys auteurs d'une course aussi peu intéressante.

2^o Prix de Varrains-Chacé (à réclamer). — 1,000 fr. offerts par la Société des courses de Saumur, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. — Distance : 2,500 mètres environ.

Trois engagés, deux partants.

1. *Naurouze*, à M. Calland, monté par Skip.

2. *Judith*, à M. Morgon, monté par M. Dubezin.

Course bien menée : *Judith* part comme une flèche et prend beaucoup d'avance. Fatiguée dès le milieu de la course, elle perd sur *Naurouze* qui gagne très-facilement.

3^o Prix des Fagots (steeple-chase, handicap, gentlemen), un objet d'art de 200 fr. au premier, les entrées au second, pour hacks et hunters appartenant à des officiers. — Distance : 2,500 mètres.

Cinq engagés, quatre partants.

1. *Aubergine*, à M. d'Avancour, gagné d'une longueur.

2. *Jeanneton*, à M. Bellevue, après une chute.

Imprévue est tombée et *Rodger* s'est dérobé.

4^o Prix des Chemins de fer (course de haies, handicap), 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Compagnie du chemin de fer de l'Etat, pour tous chevaux. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

Quatorze engagés, quatre partants.

1. *Fabiola*, à M. Guinebert, montée par Ronan, gagnée de deux longueurs.

2. *Ardente*, au baron Finot, montée par Charette.

Conseil Judiciaire s'est dérobé à la première haie. *Little-Baby* et *Flibustière* ont fourni le parcours.

5^o Steeple-Chase militaire (3^e série), un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes. — Distance : 3,000 mètres environ.

Huit engagés, huit partants.

1. *Narrateur*, à M. de Montarnal, trois longueurs.

2. *Matador*, à M. de la Bernardie, une tête.

3. *Ticket*, à M. de Gavardie.

Course très belle, très bien montée.

6^o Steeple-Chase militaire (2^e série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance : 3,000 mètres et 10 obstacles environ.

Dix engagés, douze partants.

1. *Thoroughood*, à M. de Missiessy, gagnée de quatre longueurs.

2. *Kate*, à M. Bellevue.

3. *Tourterelle*, montée par M. Nudant.

Dans cette course, M. Dime a fait une chute avec *Eveil* et a dû être emporté immédiatement. Il avait une côte brisée.

7^o Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase 4^e série), 2,600 fr. — Distance : 3,000 mètres environ.

Seize engagés, sept partants.

1. *Deliane*, à M. Bourassin, monté par Pettet, gagnée de deux longueurs.

2. *Casilda*, à M. Durand, montée par Seakins, quatre longueurs.

3. *Diogène*, au baron Finot, monté par Charette.

Javelot, au baron Nivière, s'est dérobé à la rivière.

8^e Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service. — Distance : 3,000 mètres et 10 obstacles environ.

Treize engagés, dix partants.

1. *Maquette*, à M. Mathet, d'une demi-longueur.
 2. *Triboulet*, à M. de Brissac.
 3. *Breworth*, à M. de Saint-Phalle.
- Mail-Coach* est tombée.

Le général de Kermartin est arrivé hier soir à Saumur pour représenter le ministre de la guerre au Carrousel de l'École de Cavalerie.

LA MUSIQUE DU 135^e

Ainsi que nous l'avions annoncé, la musique du 135^e de ligne s'est fait entendre hier soir dans le Square du Théâtre. Il y avait une foule considérable, et nous ne croyons pas qu'à Angers, dans les meilleurs jours, la musique se soit vue entourée d'un plus grand nombre d'auditeurs.

On a fait le meilleur accueil au programme, des mieux choisis. La mosaïque de *Roméo et Juliette*, ainsi qu'une fantaisie du *Tannhäuser* de Wagner, ont été particulièrement écoutées avec une attention digne des maîtres. Il est vrai que l'interprétation en a été supérieure.

Nous nous faisons l'écho de la population en adressant à M. Rouveiolis et à ses artistes tous nos remerciements.

MUSIQUE MUNICIPALE

Voici le programme qu'exécutera la Musique municipale ce soir, lundi 11 août, dans le Square du Théâtre, à 8 heures 1/2 du soir :

1. *Richard Wallace*, allégo... SELLENICK.
2. *Ouverture du Calife de Bagdad*. BOÏELDIEU.
3. *Volupté*, mazurka pour clarinette... BLÉGER.
4. *Le Prophète*, fantaisie... MEYERBEER.
5. *La Vallée d'Asson*, valse... BENOIST.
6. *La Traviata*, pour clarinette... VERDI.
7. *Les Deux Commères*, polka pour piston et bugle.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR

Résultat des derniers examens

Ont été reçus :

- Bacheliers ès-lettres (philosophie) : MM. Bernard et Gauthier.
Bacheliers ès-lettres (rhétorique) : MM. Bodet, de Morineau et Richard.
Bacheliers ès-sciences : MM. Bernard, Busson (assez bien), Roy Eugène, Roy Marcel.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Samedi soir a eu lieu une représentation aussi chaude qu'agréable, 30^e au-dessus de zéro et Brasseur père et fils à la clef.

Il fallait véritablement ces artistes pour attirer du monde au théâtre. Les bonnes places étaient occupées par un public nombreux et appréciateur.

Le père Brasseur ne vieillit pas. Tel nous l'avons vu pour la première fois, il y a plus de 25 ans, et tel il est aujourd'hui, toujours excellent artiste. Son fils a de qui tenir. Il a un talent particulier, et ses créations à Paris sont très appréciées.

Comme pièce, les *Ménages parisiens* sont comme toutes les œuvres où le divorce est le but ou la cause. Toujours émaillés de mots délicieux, ça se tient principalement par une interprétation irréprochable, et après une série de représentations à Paris, et une tournée en province, le succès est fini ; la place est libre pour une œuvre du même genre aussi éphémère que spirituelle.

Moins heureuses ont été les *Deux Orphelines*, hier soir. Il n'y avait personne pour pleurer sur leur triste sort.

LES EAUX DE SAUMUR

Un de nos concitoyens, M. Chicoteau, à l'occasion de l'achat de l'usine Fortin Herrmann et C^{ie} par le Conseil municipal de Saumur, publie cette réflexion :

« La Ville achète 365,000 fr. et les vendeurs, il y a deux ans, ne demandaient que 350,000 fr. »

Quel est donc ce mystère ? »

Nous croyons savoir que M. Chicoteau a personnellement engagé des pourparlers avec MM. Fortin Herrmann et C^{ie} pour l'acquisition de la concession des Eaux de Loire à Saumur, et il doit savoir quelque chose des prétentions des propriétaires de cette entreprise.

LE RÈGLEMENT DES COURSES

Ses sociétés hippiques ne se montrant plus récalcitrantes, le ministre de l'agriculture a jugé inutile de réunir une commission pour élaborer un règlement sur les courses.

Le ministre a préparé lui-même un règlement visant surtout les concours hippiques au point de vue qui seul intéresse le département de l'agriculture, celui de l'amélioration de la race chevaline.

C'est ainsi, par exemple, qu'en son projet M. le ministre Develle s'est préoccupé de rendre meilleure la situation des hippodromes de province.

D'autre part, le projet interdira la simultanéité de grandes courses à Paris et en province.

Il s'occupera en outre d'empêcher les fraudes et les collisions qui se produisent parfois entre jockeys, parieurs ou propriétaires, en un mot le projet s'efforcera de rendre aux concours hippiques leur but premier, c'est-à-dire d'améliorer notre race chevaline.

Quant au pari mutuel, la question semble plutôt intéresser les ministres de l'intérieur et de la justice.

S'il survient donc une réglementation nouvelle sur ce point, elle n'émanera pas du département de l'agriculture.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Assomption (15 août 1890).

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les billets aller et retour, réduits de 25 0/0, qui seront délivrés à toutes les gares du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A n^o 9, les Jeudi 14 et Vendredi 15 Août, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du Lundi 18 Août.

Les billets de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 18 Août.

DOUÉ-LA-FONTAINE

Mardi dernier a eu lieu, en présence d'une très nombreuse réunion de parents et d'amis, la distribution solennelle des prix à l'établissement libre des Frères des Ecoles chrétiennes.

M. Eugène Berger, député de l'arrondissement de Saumur, président, ayant à ses côtés M. le curé de Saint-Pierre de Doué, chanoine honoraire, M. Bineau, le sympathique maire de la ville, conseiller général, M. A. Turpault, premier adjoint, et la plupart des membres du Conseil municipal.

Un grand nombre d'habitants de Doué et des environs avait tenu à honneur de répondre à l'invitation de l'éminent et zélé Frère Directeur de l'École.

Le sympathique député de l'arrondissement a, dans un langage où l'élévation de la pensée le disputait à l'élégance de la forme, rendu un hommage des mieux mérités à l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

L'Union musicale de Doué prêtait à la cérémonie son concours toujours précieux.

M. Berger n'a pas voulu terminer son allocution, sans remercier l'Union musicale du concours qu'elle prêtait à cette solennité. « Nous avons ici, dit-il, comme partout, grand plaisir à l'entendre. Je tiens aussi à la féliciter de l'autorisation qu'elle a obtenue. Désormais, elle pourra se livrer à ses études sans d'autres préoccupations que des préoccupations artistiques. Elle pourra augmenter le nombre de ses

membres, prendre part aux fêtes publiques et même... aller au-devant des autorités sans crainte des contraventions et... sans danger de s'en voir trop vivement... remerciée. »

BOUSQUET CONDAMNÉ A MORT

L'ancien huissier de Saumur, le sieur Bousquet, qui a assassiné sa belle-sœur et M. Paquy, avocat, dans les circonstances que l'on sait, a comparu samedi devant le jury de la Seine.

Le sang-froid dont il a fait preuve dans l'accomplissement de son crime, il l'a conservé à l'audience.

Il a prétendu froidement qu'il ne savait plus trop comment il avait tiré.

— J'ai éprouvé, dit-il, en entendant le refus de Juliette, une telle commotion, que je n'ai plus eu la tête à moi. Je ne me rappelle vraiment de rien.

Et comme le président lui demande s'il n'a pas quelque chose à dire pour atténuer la responsabilité des crimes épouvantables qui lui sont reprochés, il se borne à répondre :

— Que voulez-vous ? Tous ces faits-là sont absolument regrettables, mais je vous assure que je ne sais plus du tout comment cela s'est passé !

Les dépositions des témoins n'offrent qu'un intérêt médiocre. M^{me} Bousquet, trop émue, n'a pu déposer. Quant à M^{me} Paquy, elle n'a pu se rendre à la citation.

M. l'avocat général Rau prononce le réquisitoire.

M^e Deforni présente la défense de Bousquet et sollicite l'indulgence du jury.

Celui-ci se retire dans la chambre de ses délibérations.

Aux termes du verdict qu'il rapporte, l'accusé est condamné à mort.

FAITS DIVERS

LE PHYLLOXERA AU QUINZIÈME SIÈCLE

Un membre de la Société des agriculteurs de France M. Louis Durandrie, a fait à cette Société une communication très intéressante sur la présence du phylloxera en France au quinzième siècle.

Au milieu du quinzième siècle, dit-il, une myriade d'insectes s'abattit sur les vignes des coteaux bourguignons.

Suivant Courtépée, le mal fut si grand qu'en 1460 les vigneron, d'accord avec les gens d'église de Dijon, décidèrent que, « pour remédier aux urbes, écrivains et autres vermines qui gastaient la vigne », on ferait une grande procession pour le 13 mars, que chacun se confesserait et que défense serait faite de jurer.

Cette peste, qui fit son apparition quelques années avant 1460, ne finit qu'après 1500, et suivant quelques-uns se prolongea beaucoup plus tard.

De la Bourgogne, le fléau se répandit dans les contrées voisines. En 1555, nous le trouvons à Langres (Haute-Marne).

Tout porte à croire que l'on était alors en présence d'une invasion phylloxérique. On donnait à cette maladie le nom de peste noire, à cause de l'aspect désolé qu'elle donnait aux vignes.

Tout le vignoble bourguignon fut détruit. Il ne resta dans la contrée beannoise qu'un petit bouquet de vignes sur le haut du coteau de Pomard, qui fut appelé pour cette raison le Petit-Vignot, nom qu'il porte encore aujourd'hui.

Dom Manrique, dans les *Annales de Cîteaux*, rapporte qu'il a vu sur un manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye qu'au Clos-Vougeot le fléau consistait en un nombre infini de « petits insectes qui s'attachent aux racines » qu'ils détruisent en les pourrissant. Ils étaient comme des « grappes de poux adhérents aux racines » et vivant souterrainement. Les feuilles commençaient à jaunir et à se flétrir. Le bois séchait sur pied et dépérissait promptement.

N'est-ce pas là le portrait exact du phylloxera tel que nous l'avons vu de nos jours ? N'est-ce pas le cas de reconnaître que cette invasion du quinzième siècle a une analogie frappante avec celle du dix-neuvième siècle ? La marche de l'invasion, la nature des ravages, l'aspect du mal, ne sont-ils pas les mêmes ? Les vigneron de Bourgogne furent obligés de laisser leurs vignes en friche, puis de chercher les moyens de les reconstituer. Ces moyens furent de deux sortes : des semis d'espèces sélectionnées et résistantes, et l'introduction en France des cépages étrangers. On n'alla pas les chercher en Amérique, mais on les fit venir de Crimée. La Bourgogne reconstitua ainsi ses vignes vers l'année 1500, après 50 ans de lutttes et de souffrances.

Toujours Calinaux !

S'adressant à son domestique :

— C'est insupportable ce piano du voisin. On l'entend comme s'il était ici. Etes-vous bien sûr que la porte d'entrée soit fermée ?

— Parfaitement sûr, Monsieur.

— Alors, donnez un double tour de clef !

M. de Calinaux, au jardin des Plantes, prend des renseignements sur un joli petit ouistiti fraîchement débarqué.

— Ce qui tue ces animaux-là, dit le gardien, ce n'est pas encore tant le climat, c'est l'ennui.

— Pauvre bête, fait le brave homme.

Et il introduit dans la cage du singe tous les journaux qu'il a sur lui.

Dans un lycée de jeune filles, au cours d'histoire naturelle :

— Les animaux possèdent-ils réellement le sentiment de l'affection ?

Première élève. — Oui, presque tous.

— Alors, quel est l'animal qui a le plus d'affection pour l'homme ?

Deuxième élève. — La femme.

Combien de temps dure une popularité ? — Fort peu généralement. Une exception cependant pour les *Pilules Suisses*, dont la popularité bien méritée s'est maintenue intacte depuis dix ans et ne court aucun risque d'être détrônée par un autre produit similaire, car il ne peut pas y en avoir de meilleur.

Bégnicourt (Vosges), le 29 novembre 1889. Vos bienfaitantes *Pilules Suisses* m'ont guérie de maux d'estomac dont je souffrais depuis de longues années. Je manquerais à mon devoir si je ne venais vous remercier.

(Sig. lég.)

M^{me} MARCHAL.

Théâtre de Saumur

DIRECTION DE M. SUREAU-BELLET

A l'occasion des Courses et du Carrousel

LUNDI 11 Août 1890

LE MAITRE DE FORGES

Pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. ORNET.
Bnreaux, 7 h. 1/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.

Montpellier... 4 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Remandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

AVIS

M. DUBOIS-RONGE, diplômé-breveté, entrepreneur des Vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires qu'il vient d'augmenter son *Matériel de Tonnes* qui lui permettront d'accélérer le travail. Les Prix resteront toujours les mêmes.

S'adresser au Pont-Fouchard, près Saumur. Fabrique de tous Engrais pour Vignobles et toutes Cultures.

PAR: BODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, 4, rue Pavée.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré.

Au profit de M^{me} Louise Gautier, journalière, épouse de M. Pierre Branchereau, cocher, sans domicile ni résidence connus, ladite dame demeurant de droit avec son mari, mais autorisée à résider provisoirement rue Saint-Nicolas, n° 92, à Saumur, par le jugement sus-énoncé.

Contre ledit sieur Branchereau, Il appert que ladite dame Branchereau a été déclarée divorcée d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 8 août 1890.

LECOY.

Assistance judiciaire. — Décision du 24 avril 1890.

Etude de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le deux août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré.

Au profit de M. Emile Ricou, garçon d'hôtel, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 84 ; Contre M^{me} Marie Le Galloudec, son épouse, domiciliée de droit avec lui.

Il appert que le sieur Ricou a été déclaré divorcé d'avec son épouse.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 8 août 1890.

LECOY.

M^e BENARDEAU, notaire à Vernoil, demande UN CLERC. Bons appointements.

MAGASIN D'ÉPICERIE
A céder

Au centre de la ville

S'adresser au bureau du journal.

Dissolution de Société

Entre les soussignés, Monsieur MICHEL TAVEAU, négociant à Saint-Florent, et Monsieur HENRI RUE, négociant à Saumur, A été convenu et arrêté ce qui suit :

La Société établie entre les soussignés, sous la raison sociale Taveau et C^{ie}, a été dissoute le 30 juillet 1890.

Fait double à Saumur, le 30 juillet 1890.

Monsieur HENRI RUE continue seul l'exploitation de la Maison, et prie la clientèle de vouloir bien lui continuer la même confiance qu'elle a accordée, jusqu'à ce jour, à la Maison Taveau et C^{ie}, dont il faisait partie depuis déjà longtemps, assurant qu'il fera tous ses efforts pour continuer à mériter cette confiance.

A Louer présentement

43, rue Nationale,

MAGASIN

Arrière-Magasin, 1^{er} et 2^e étage
CAVE ET GRENIER

Etude de M^e TRISTANT, notaire à Mirebeau.

A VENDRE

Aux enchères publiques

Le Dimanche 17 Août 1890, à midi,

En l'étude et par le ministère dudit M^e TRISTANT,

Un fonds de commerce DE VINAIGRERIE

exploité à Mirebeau (Vienne), par Madame veuve Séchet-Charles et M. Gustave Charles.

Ensemble le vaste immeuble servant à l'exploitation de ce fonds de commerce.

Jouissance de suite. — 5 0/0 en sus du prix.
S'adresser, soit à Madame veuve SÉCHET et à M. CHARLES, soit audit M^e TRISTANT, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (633)

A VENDRE FOIN

première et deuxième qualité, et secondes COUPES de FOIN et SAINFOIN sur pied.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

Direction de l'Enregistrement et des Domaines.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

PROVENANT DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Le SAMEDI 16 août 1890, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de 37 chevaux réformés.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, (648) L. PALUSTRE.

A Céder pour cause de décès

CAFÉ-RESTAURANT

Bien achalandé

Situé à Saumur, au centre de la ville.

Pour plus de renseignements, s'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE MAGASIN D'ÉPICERIE & de Rouennerie

Situé à La Breille

S'adresser à M. REVÈCHE, à Brain-sur-Allonnes. (635)

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20 ; — par 5 kilos, 4 fr. 40, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70 ; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 51	9 41
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	6 35	12 28
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13
Linières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»
Vivry	12 2		»	3 49	8 17	»
SAUMUR (Orl.)			1 38	4 2	8 29	1 48
(arrivée)	12 15		1 44	4 14	8 34	1 54
(départ)	12 23		»	4 22	8 41	»
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 34	8 51	»
SAUMUR (Etat)			12 41	4 41	8 51	»
(arrivée)		8 31	10 37	4 23	8 43	»
(départ)		8 37	10 44	4 29	8 49	»
Nantilly (départ)		8 47	10 52	4 37	8 56	»
Chacé-Varrains		9 11	»	4 57	9 14	2 25
Brézé-Saint-Cyr		9 11	»	5 11	9 40	2 52
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	5 51	9 40	3 28
Thouars		11 57	2 44	6 22	7 53	2 22
Niort		3 58	4 30	6 22	7 53	2 22
Saintes			6 24	7 53	2 22	»
Bordeaux			9 52	11 13	4 54	»

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Bordeaux			5 40	8 20		3
Saintes			7 12	9 9	11 39	5 43
Niort	5 25		9 42	10 51	2 5	5 35
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	4 35	4 45
Montreuil-Bellay	9 40	6 57	»	1 7	2 37	5 1
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18	»	2 51	5 16	9 41
Chacé-Varrains	10 11	7 27	»	2 58	5 24	9 50
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32	»	3 3	5 29	9 55
SAUMUR (Etat)			Mixte matin		3 13	5 42
(arrivée)	10 22	7 45	»	7 25	11 25	»
(départ)		7 36	11 36	»	3 4	5 31
Nantilly (départ)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39
SAUMUR (Orl.)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43
(arrivée)		8 14	12 10	»	3 28	5 57
(départ)		8 20	12 19	»	3 36	6 6
Vivry		8 33	12 33	»	3 47	6 19
Blou		8 46	12 45	»	3 58	6 31
Vernantes		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45
Linières-Bouton		9 14	1 58	2 44	4 10	6 45
Noyant-Méon		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58
Château-du-Loir		2 47	5 56	9 26	12 4	3 26
Chartres		5 50	7 30	11 50	2 27	5 10
Paris						5 45

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 10	7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12 27	2 57	5 10	5 20
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42	6 10	6 10
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52	6 23	6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32	6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7	6 41	6 41
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58
— dt	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45	7 21	7 21
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13	7 39
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 40	6 35	8 30
Tours arr.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58	5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir	Omn. Direct mixte matin	Expr. mixte soir
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 12	10 42
— (départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	7 25
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 48	11 13
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	11 11	»

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 46	4 31	Bourgueil	7 55	11 50
Port-Boulet	8 44	1 30	5 10	Port-Boulet	8 15	12 3
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,